

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal**Présents**

Catherine Moureaux, *Présidente du Conseil* ;
Abdellah Achaoui, Olivier Mahy, Houria Ouberri, Jamel Azaoum, Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;
Jamal Ikazban, Ahmed El Khannouss, Michel Eylenbosch, Danielle Evraud, Dirk De Block, Tania Dekens, Leonidas Papadiz, Hassan Ouassari, Carine Liekendael, Saliha Raiss, Yassine Akki, Mohamed El Bouazzati, Khalil Boufraquech, Mohammed EL BOUZIDI, Luc Vancauwenberge, Laurent Mutambayi, Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE, Khadija Zamouri, Pascal Paul Duquesne, Rajae Maouane, Théophile Emile Taelmans, Didier Fabien Willy Milis, Abdallah Kanfaoui, Emre Sumlu, Taoufik Hamzaoui, Patrick Bacart, *Conseillers communaux* ;
Marijke Aelbrecht, *Secrétaire f.f.*

Excusés

Françoise Schepmans, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, *Échevin(e)s* ;
Paulette Piquard, Ann Gilles-Goris, Hicham Chakir, Hind Addi, Mohamed Daif, Rachid Mahdaoui, Mohamed Amine Akrouh, Joke Vandembemt, Rachid Ben Salah, *Conseillers communaux* ;
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint.*

Séance du 23.03.22

#Objet : Secrétariat communal - Motion contre la guerre en Ukraine, déposée par les partis PTB-PVDA, Les Engagés, PS-SP.A, MR-Open VLD - Report du 16/03/2022. #

Séance publique

Organisation générale

LE CONSEIL,

Vu l'invasion militaire russe en Ukraine, le 24 février 2022, qui constitue une violation manifeste de la souveraineté de l'Etat ukrainien et de ses frontières ;
Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables (Déclaration universelle des droits de l'homme ; Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme ; Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) ;
Vu les engagements pris par la Belgique en matière de protection des réfugiés dans le cadre de la Convention de Genève de 1951 ;
Vu l'article 23 de la Constitution belge garantissant à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et de jouir de droits économiques, sociaux et culturels ;
Vu la décision unilatérale du président russe d'intervenir militairement en totale contravention avec les textes du droit international et autres résolutions des Nations Unies ;
Vu la condamnation unanime des plus hautes instances de l'UE et de la Belgique ;
Vu que cette crise risque d'embraser la région mais aussi de déstabiliser la sécurité et l'équilibre de l'UE, avec un risque nucléaire non négligeable ;
Vu le statut européen de « protection temporaire » des réfugiés de guerre ayant les mêmes droits que les Européens des États Membres ;
Vu que plus de 2,5 millions de personnes ont déjà fui l'Ukraine depuis le 24 février^[1] ;
Vu que la Belgique a déjà enregistré quelque 5.500 réfugiés ukrainiens et 9000 places pour du logement temporaires^[2] ;
Vu que la Russie approvisionne l'UE dépend de son gaz à hauteur de 40% ;
Vu l'impact des sanctions européennes prises contre la Russie sur la hausse de l'inflation (énergie et matières premières) ainsi que sur la baisse du pouvoir d'achat en Belgique et en Europe ;

Vu l'incertitude sur les conséquences économiques à venir ;
 Considérant l'importance pour les peuples de pouvoir vivre en paix ;
 Considérant la proximité culturelle, fraternelle, et parfois familiale des peuples de Russie et d'Ukraine ;
 Considérant la raison d'établir une paix durable lors de la création de l'UE ;
 Considérant la nécessité d'une paix rapide et durable ;
 Considérant que tout doit être fait pour éviter l'emballement et l'embrasement ;
 Considérant qu'il est de notre devoir de tout faire pour écarter le danger de guerre nucléaire ;
 Considérant l'attachement de notre commune de Molenbeek-Saint-Jean et de sa population à la paix et au pacifisme ;
 Vu que l'accueil des migrants n'est pas le seul fait des compétences fédérales, que le vivre ensemble relève aussi de l'échelon le plus proche des citoyens que constitue la commune ;
 Considérant l'importance de l'accueil sur le territoire de notre commune pour des citoyens qui ont dû fuir leur pays en guerre ;
 Considérant qu'il convient - de leur apporter un accueil de qualité et une aide matérielle, en mettant en place une plateforme informant les citoyens des actions qui sont menées localement et auxquelles ils peuvent s'associer ;
 Considérant que l'objectif de cette initiative vise à trouver des solutions aux difficultés rencontrées par les Ukrainiens qui ont fui leur pays en guerre et qui se présentent dans notre commune, notamment en terme de l'hébergement ;
 Considérant que Molenbeek-Saint-Jean s'est déclarée "Commune hospitalière" au conseil communal du 21 mars 2018 ;

Nous appelons les membres du conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean à :

- Condamner l'agression militaire russe en Ukraine ;
- Réaffirmer Molenbeek-Saint-Jean en tant que « commune hospitalière » ;
- Faire en sorte que notre niveau de pouvoir soit en première ligne dans l'accueil et le soutien des réfugiés ukrainiens et autres ressortissants d'Ukraine ;
 - En facilitant aux Ukrainiens qui ont fui leur pays en guerre suite à l'invasion militaire russe en février 2022 l'accès à un accueil de qualité sur le territoire de notre commune ;
 - en offrant une assistance aux Ukrainiens en leur délivrant une information claire et précise sur les démarches administratives à réaliser dans le cadre de « protection temporaire » et d'éventuelles demandes d'asile introduites par la suite. La commune facilitera également les accès aux informations sur les formations, l'emploi et la scolarité pour les enfants des familles.
 - en chargeant le département vie sociale, culturelle et économique de mettre en place un groupe de travail communal impliquant les services concernés : écoles, crèches, CPAS, ... en impliquant les partenaires externes publics et/ou citoyens. Et de charger ce groupe de travail de :
 - informer par toutes les voies utiles les habitants de Molenbeek-Saint-Jean des actions citoyennes menées à Molenbeek-Saint-Jean
 - créer une plateforme dédiée à ces actions ;
 - informer dans leur langue les Ukrainiens arrivés sur notre territoire des aides proposées, notamment les possibilités d'hébergement
 - faire appel aux citoyens qui veulent apporter leurs aide.
- Demander l'aide des autres niveaux de pouvoir pour mener à bien avec les CPAS et autres structures communales l'accueil des réfugiés ukrainiens ainsi que l'organisation harmonieuse des solutions d'hébergement ;
- Sur base du statut européen de « protection temporaire » demander l'accès aux droits sociaux pour ces réfugiés afin de soulager la charge de travail de la commune et du Cpas ;
- Afin de mettre fin aux deux poids deux mesures, demander que les étudiants étrangers inscrits

comme étudiant régulier en Ukraine au moment de l'invasion et qui se réfugient en Belgique bénéficient des mêmes droits que tout autre réfugié ukrainien, et qu'ils puissent terminer leurs études si l'équivalence des diplômes est possible ;

- Demander aux autres niveaux de pouvoir de défendre et soutenir toute initiative européenne de reprise des négociations de paix entre la Russie et l'Ukraine ;
- Demander également l'arrêt de la guerre, un cessez-le-feu immédiat et le retrait dans la foulée des troupes russes d'Ukraine ;
- Soutenir l'esprit des accords de Minsk 2, signés par les dirigeants de l'Ukraine, de la Russie, de la France et de l'Allemagne en 2015 ;
- Demander aux différentes parties la mise en application des accords de Minsk ;
- Soutenir les manifestations contre la guerre dans le monde, et notamment en Russie ;
- Appeler à l'apaisement et à la résolution du conflit dans le cadre d'organisations internationales comme l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) qui permettent de garantir et construire une sécurité collective commune entre les différents états ;

[1] Selon les derniers chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

[2] Selon le fédéral

•

33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

La Secrétaire f.f.,
(s) Marijke Aelbrecht

La Présidente du Conseil,
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 25 mars 2022

La Secrétaire f.f.,

La Bourgmestre,

Marijke Aelbrecht

Catherine Moureaux